

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIQUE DU BENIN

PROJET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NDALI-NIKKI-CHIKANDOU-FRONTIERE DU NIGERIA

1. La République du Bénin a sollicité au près du Fonds Africain de Développement (FAD), un don d'un montant total de 22,18 millions d'UC et un prêt d'un montant total de 11,50 millions d'UC, en vue du financement du Projet de Bitumage de Route Ndali-Nikki-Chikandou-Frontière du Nigéria, et se propose d'utiliser les ressources provenant de ce financement pour régler les biens, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce projet. Le projet sera co-financé par le FAD et le Gouvernement du Bénin.

2. Le projet a pour objectif sectoriel de contribuer au désenclavement intérieur, au renforcement de l'intégration régionale et à l'accroissement des échanges régionaux. Sur le plan spécifique, le projet vise à : (i) améliorer la circulation des biens et des personnes sur le tronçon Ndali-Nikki-Frontière Nigéria du Corridor transversal Lamakara (Togo)-Ouake-Ndali - Chicanda-Ilorin (Nigéria) ; et (ii) améliorer des conditions de vie des populations de la zone d'intervention du projet.

3. Le projet comprend les composantes suivantes :

- A - Aménagement et bitumage de la route ;
- B - Aménagements connexes ;
- C - Appui institutionnel et gestion de projet.

4. Les modes d'acquisition prévus pour les travaux et services financés au moyen du don et du prêt sont indiqués ci-après.

4.1 Travaux

Les travaux de génie civil comprenant (i) le bitumage de 77km de la route Ndali-Nikki-Chikandou-frontière du Nigéria, (ii) la construction et l'équipement du poste de péage/pesage, et (iii) les aménagements connexes (infrastructures socio-éducatives et de santé, pistes, et appui aux groupements de femmes) suivant les procédures d'Actions Anticipées en vue des Acquisitions (AAA).

4.2 Contrôle et surveillance des travaux, et sensibilisation

L'acquisition des services de consultants pour le contrôle et la surveillance des travaux, et la sensibilisation des populations de la zone d'influence du projet à la sécurité routière et à la protection de l'environnement, sera faite par consultation sur la base de liste restreinte suivant les procédures des AAA.

5. Les marchés financés par le don et le prêt seront passés conformément aux procédures de la Banque spécifiées dans les *Règles et Procédures pour l'Acquisition de Biens et Travaux, Edition Mai 2008*. Les consultants seront choisis conformément aux *Règles et Procédures pour l'Utilisation des Consultants, Edition Mai 2008*. Tous les entrepreneurs/consultants répondant aux critères d'éligibilité définis dans les Règles et procédures sont admis à soumissionner. Les dossiers d'appel d'offres devraient être disponibles au mois de mars 2010.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés Publics
Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports
Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics (MDCTTTATP-PR)
BP 351 COTONOU - République du Bénin
Tél: (229) 21 31 32 06 / 21 31 56 96 / 21 31 28 51
Fax: (229) 21 31 74 62 / 21 31 63 07